

Regards sur la vie paroissiale à Collonges au milieu du XIXème siècle

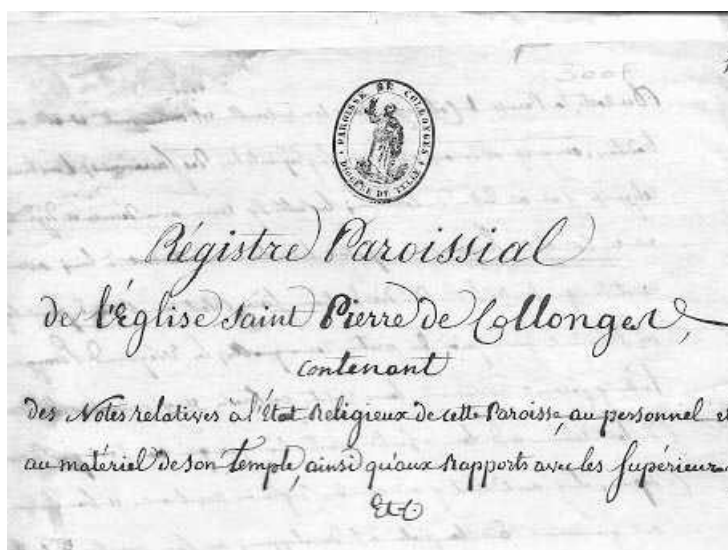
Chantal Sobieniak

Il y a quelques années, Mr Henri Bassaler, regretté maire de Collonges, me faisait savoir qu'ayant été contacté par un brocanteur du midi de la France, il venait de se porter acquéreur d'un lot de documents anciens concernant sa commune. Il me demandait de bien vouloir les examiner et les trier.

Ces documents, principalement des XVIIIème et XIXème siècles, ne concernent pas tous Collonges. Il s'agit de bribes hétéroclites d'archives privées - peut-être de la famille La Ramade de Friac - dont on ne sait par quelles vicissitudes elles ont fini dans une vente de vieux papiers.

Parmi des lettres, factures et actes notariés divers, se trouvent une dizaine de feuillets grand format, visiblement découpés dans un registre, couverts recto-verso de la belle écriture de l'abbé François Barot, curé de Collonges, né au village de Nardit, commune de Meysac le 3 janvier 1804.

Nous avons eu l'occasion de présenter dans ce même bulletin 11 Notes du curé de Collonges, Pierre Durand, sur son registre paroissial (1617-1639), bulletin de la S.S.H.A., tome 121, 1999, pages 101-121. les chroniques que l'abbé Pierre Durand, curé de Collonges avait consigné dans son registre paroissial au début du XVIIème siècle. Voilà donc deux siècles plus tard les notes - malheureusement brutalement interrompues - de l'un de ses successeurs.



REGISTRE PAROISSIAL De l'église Saint Pierre de Collonges Contenant

**Des notes relatives à l'état religieux de cette paroisse, au personnel et au matériel de son Temple, ainsi qu'aux rapports avec ses supérieurs
Etc.**

N.B. La Paroisse de Collonges, autant et beaucoup plus que plusieurs autres, a eu ses mouvements religieux, et les vicissitudes matérielles n'y ont pas manqué ; mais, à défaut de documents précis, qu'on a égarés et que la tradition orale seule a conservés en partie seulement, le présent Registre Paroissial ne pourra être exact qu'à la date de

mil huit cent quarante sept, et les notes concernant les temps antérieurs à cette époque seront nécessairement vagues et incomplètes. Néanmoins il ne sera pas sans intérêt de consigner ici celles qui sont parvenues à notre connaissance.

Avant tout, remarquons que de temps immémorial, le génie du bien et celui du mal se sont extraordinairement exercés à Collonges ; qu'on y a toujours vu, plus que dans les localités environnantes, des âmes particulièrement bonnes et religieuses et des âmes énormément perverses ; enfin que Collonges a une réputation exceptionnelle bien méritée. D'où cela proviendrait-il ? Serait-ce du climat brûlant et vif en même temps ? Serait-ce des tendances prises à l'époque où Collonges était ville et avait ses prétentions ? Serait-ce du bon usage de la Religion chez les uns et de l'abus chez les autres ? Peut-être de toutes ces causes à la fois. Toujours est-il vrai que cet état des choses date de fort loin, s'il faut en croire les chroniques orales, et s'il ne paraît pas qu'il doive finir de longtemps encore.

Du reste la paroisse de Collonges dans son ensemble est inéressante et elle a ses belles traditions : on y est assidu aux offices et à la fréquentation des sacrements ; l'instruction religieuse y est au dessus du commun ; le culte s'y exerce avec décence et dignité ; l'église est en bon état ; les paroissiens respectent le Pasteur et s'attachent à lui ; avant la Révolution qui souilla la fin du dix-huitième siècle, c'était un prieuré privilégié qui ne s'accordait guère qu'à des prêtres remarquables ; les évêques de Limoges et de Tulle y faisaient assidûment leurs visites pastorales et y donnaient des marques de leur estime et de leur affection particulière, ce qui ne s'est pas discontinué depuis ; il y avait et il y a encore des confréries nombreuses et bien tenues, qui ont grandement aidé la piété à se développer ; un bon nombre de ses enfants a été favorisé de la vocation religieuse, à laquelle la plus part ont correspondu par suite sans doute de leur éducation chrétienne et de leur fidélité à la piété ; enfin presque tous les pasteurs, après y avoir opéré le bien selon la mesure de leur capacité ont été promus à des dignités plus élevées dans le diocèse, etc...

Confréries érigées à collonges

1681, Les Pénitents

Cette intéressante association, établie en l'honneur de la Sainte-Croix, sous le titre de Pénitents Noirs, fut canoniquement érigée à Collonges dans la chapelle de Saint-Maximin, en 1681, par une bulle du Pape Innocent XI, datée du 30 septembre de la même année, qui l'enrichit de diverses indulgences à perpétuer. Dès son organisation, non seulement les habitants de la paroisse de Collonges les plus religieux et les plus distingués par leur naissance et par leurs dignités, s'empressèrent de s'y enrôler en grand nombre, mais encore ceux des paroisses environnantes, dans un assez vaste rayon s'y joignirent non moins nombreux et aussi remarquables. C'est ce que constate le tout premier registre de cette confrérie, qui existe encore. Pendant de longues années, la confrérie des Pénitents de Collonges fut belle, très belle ; mais la Révolution de 1793 lui porta des coups presque mortels : les membres furent dispersés, sa chapelle fut aliénée, ses pratiques disparurent.

Cependant en 1806, à la faveur du calme que la religion venait de recouvrer, le zélé pasteur de Collonges, Mr Laroque qui avait été témoin et victime lui-même des désordres révolutionnaires, parvint à réunir les débris de sa chère confrérie qui lui aidèrent généreusement à racheter la chapelle, et il en ressuscita les pieux exercices, qui ont eu depuis leurs vicissitudes, par suite de l'inconstance humaine et malgré les efforts des pasteurs suivants. Enfin pourtant Mr Lafon, curé de Collonges, profitant des

heureux effets de la mission qu'il venait de procurer à sa paroisse (en mars 1843) eut la consolation de pouvoir restaurer sa confrérie pénitente, qu'il a laissé dans un état assez prospère lors de son départ pour Argentat.

Daigne le ciel accroître et perfectionner de plus en plus cette famille d'élite qui facilite le bien à Collonges et y rehausse le culte ! Du reste, tout ce qui concerne cette confrérie est consigné dans un registre particulier.

1832 Saint Sacrement

Autrefois établie à Collonges comme simple dévotion, ainsi que l'attestent des listes de confrères et les pratiques usitées dans l'église paroissiale, la confrérie du Très Saint Sacrement fut érigée canoniquement le 20 juin 1832 par Mgr Augustin de Maillet de Vachères évêque de Tulle, en vertu d'un rescrit du Souverain Pontife Grégoire XVI, daté du 29 avril 1831. L'ordonnance de cette érection reste collée au registre particulier de cette confrérie.

1832 Notre Dame Auxiliatrice

La confrérie Notre Dame Auxiliatrice existait à Collonges depuis longtemps comme il conste par de longues listes des membres et par les pratiques conservées ; mais à défaut de titre canonique, le même évêque que dessus et à la même date l'érigea de nouveau, en vertu du pouvoir à lui accordé par le chef de l'église, sous la date du 27 septembre 1830. Ce qui concerne cette confrérie est aussi consigné dans un registre particulier.

1832 Le Scapulaire

Ce fut le même jour que ci-dessus, c'est à dire le 20 juin 1832, que l'antique et vénérable congrégation du Mont Carmel, dite du Scapulaire, s'étendit jusqu'à Collonges, et fut érigé canoniquement dans la chapelle des Pénitents, par concession du même évêque en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de Grégoire XVI, sous la date du 29 avril 1829. Mais Mgr Jean-Baptiste-Léonard Bertaud, autre évêque de Tulle, autorisé par le même Pape, en date du 23 juillet 1842, daigna la transférer dans l'église paroissiale le 12 juin 1847, afin de faciliter la dévotion des fidèles et des exercices publics de cette congrégation qui réunit un grand nombre de membres et qui a également son registre spécial.

1841 Le Coeur de Marie

Quoique déjà il existât à Collonges plusieurs confréries en l'honneur de la Très Sainte Vierge, toutes pourvues de nombreux membres et de grands avantages, cependant le pasteur de cette paroisse, pénétré de l'excellence de la dévotion au Très Saint et Immaculé Coeur de Marie et informé des merveilles que cette dévotion opérait partout où elle s'étendait, sollicita et obtint le 5 juillet 1841, un diplôme d'agrégation à l'archiconfrérie de Paris, en vertu duquel la confrérie de Collonges se trouva unie de prières et de mérites à la confrérie mère et devient participante de toutes les grâces et indulgences accordées et à accorder par les souverains pontifes. Cette association fondée pour obtenir la conversion des pêcheurs, a déjà fait du bien à Collonges et dans les environs ; déjà elle possède un millier de membres ; ses règles et exercices sont assez suivis, etc... On peut voir voir plus particulièrement ce qui la concerne dans le registre qui lui est consacré.

Erection du chemin de la croix

Déjà établi, mais sans titre authentique et avec des estampes trop communes, le Chemin de la Croix fut inauguré de nouveau dans l'église de Collonges le 16 juin 1833 jour de dimanche à l'issue des vêpres, par Mr Lafon, curé de la paroisse, avec l'autorisation de Mr de Mailhet, évêque de Tulle, autorisé lui-même à déléguer pour cette fonction, en vertu d'un rescrit de Rome sous la date du 9 décembre 1832. Assistaient à cette cérémonie, qui fut faite le plus solennellement possible, Mr de Nayne, chanoine de Tulle, qui prêcha ; Mr Vieillefon, curé de Meysac, Mr Barot desservant de Saillac, la paroisse de Collonges en masse.

Noms des enfants de collonges consacrés à dieu

N.B. Cette nomenclature ne sera probablement pas complète ni sans confusion, par suite des difficultés d'information ; mais nous la dressons de notre mieux au moyen des renseignements puisés dans les archives de la paroisse et dans la tradition orale, et nous croyons faire bien en conservant réunis dans nos modestes dyptiques les noms honorables des enfants de notre église qui ont fait honneur à leur vocation.

Prêtres :

- Albiac de Beurival Jean Collonges - enfant et curé de la paroisse, décédé à
- Voysin de Beauvirie Pierre - curé de Palazinges
- Vezy de Ceyrac Jean - vicaire de la Croisille
- Vezy du Pouget - curé de Latronche
- Vezy du Pouget Anselme - récollet
- Demathieu Alphonse - récollet à Tulle
- Albiac de Beurival Jean - curé de Saint-Palavy
- Desos Jean
- Dufaux Jean - curé de Chauffour (peut-être le même que le précédent)
- Remedie Antoine - curé de Ligneyrac
- Vezy du Pouget Jean - curé de Noailhac
- Vezy du Martret Jean - prier de Sarrazac
- Ponchet Jean-Gabriel - curé de la paroisse pendant longtemps
- Albiac de Beurival Jean - d'abord vicaire de Noailhac puis curé de Saint-Palavy
- Albiac de Beurival Garinet - oratorien
- Vezy du Pouget Jean - curé de Magnague
- Vezy de Beauregard - curé de Saillac
- Cérou Etienne - curé d'Estival
- Cérou, frère du précédent - curé d'Orgnac
- Sourzac de la Reyjade - curé de Salaignac
- Sourzac de la Reyjade Jean, - frère du précédent, décédé à la Grèze de Brivezac
- Delon Jean - vicaire de Noailhac
- Delon - ex-récollet, mort curé de Paulin
- Voizin de Beauvirie - curé de Chenaillers

- Voizin de Beauvirie Anselme - provincial des Récollets de Toulouse, mort à Collonges
- Albiac de la Borde - curé de Collonges jusqu'en 1787
- de Maussac - abbé de St-Martial de Limoges
- de Maussac - vicaire général de la Rochelle
- de Maussac - chanoine de Beauvais et vicaire général de Versailles, décédé à Collonges
- Vezy du Pouget Pierre-Joseph - vicaire de Soursac, puis de Beaulieu, ensuite chapelain de Courtois, plus tard curé de Marigny, enfin décédé à Collonges
- Vezy du Breuil Jean-Sacerdos - frère du précédent, vicaire de Billac, puis curé d'Estival, ensuite de Lissac, plus tard de Lourdois, enfin décédé à Collonges le 6 avril 1819, âgé de 74 ans
- Vezy du Pouget Jean-Anselme - frère des précédents, vicaire de Meyssac, décédé à Collonges
- Vezy du Pouget Jacques - frère des précédents, décédé à Collonges
- Boutang de Peyrat Antoine-Maximin, vicaire général de Collonges, mort curé de Souillac en 1826
- Boutang de Peyrat Jean-Baptiste-Louis, frère du précédent, chanoine d'abord de Cahors, puis de Montauban, enfin décédé à Collonges en 1833
- Jugie Mathurin - bénédiction à Carennac, décédé à Collonges
- Labrue de la Guitardie - curé de Champagnac la Prune, martyr de la Révolution, guillotiné à Tulle
- Albert du Chastanet Jean-Annet - ex-récollet décédé curé de Caumon en 1813
- Chèze d'Hautefort François - curé de Lagarde, décédé à Collonges
- Poignet de la Guitardie - d'abord vicaire d'Ussac, ensuite curé de St-Hilaire-Peyroux, enfin décédé à Troche
- Poignet de la Guitardie - frère du précédent, curé dans le diocèse d'Angoulême
- Delon Joseph, de la Guitardie - d'abord vicaire de Brive, puis curé d'Albussac
- Cérou Emeric - ancien curé de Jayac
- Sol d'Hautefort André - décédé curé dans le diocèse d'Angoulême

Religieux :

- Vezy Jean - récollet, né à Ceyrac de Collonges
- Ceyrac - récollet, né à la Serre de Collonges
- Labrunie, frère Amable - né à la Veyrie et mort à Collonges
- Poignet, frère Charles - né et mort au Monteil
- Pascal, frère Gamalbarbus - des écoles chrétiennes, né à Collonges
- Bizot, frère Hélibartus - né à Collonges
- Poignet, frère Hermylos - des écoles chrétiennes, né à Collonges

Religieuses :

- Boutang de Peyrat - Marie-Marguerite-Olympiade, soeur de Nevers, décédée supérieure à Sainte Foy
- Boutang de Peyrat - soeur Rosalie, de l'ordre de Nevers, née à Collonges
- Jugie, soeur Prascède - de l'ordre de Nevers, née à Collonges
- Vezy du Pouget - soeur Marie Louise de l'ordre de Nevers

- Monmon
née à la Reyjade de Collonges
- Voizin
née et décédée à Beauvirie de Collonges
- Garry
née et décédée à Collonges
- Labrunie Antoinette
- Labrunie Anne
- Antignac Françoise
Faure
- Ceyrac
Serre,
- Ceyrac
Serre
- Ceyrac
Serre,
- Ceyrac Emilie
- Albert Antoinette
- Albert Marie
la
- Albert Marguerite
- Albert Françoise
- Manévy Etienne
Providence
- Peyrat
- Andrieux
Limoges
- Poignet
Guitardie
- Chauffengeal Marie
- Pradel Jeanne
née à Collonges
- Naves Françoise
- Monmom Hélène
- Foussat Marie
Portieux
- Foussat Jeanne
- soeur Françoise de l'ordre de Nevers,
- soeur Marcelline, de l'ordre de Nevers,
- soeur Saint-Cyr, ursuline d'Argentat,
- soeur Cécile, ursuline de Brive et supérieure de la communauté, née à la Veyrie
- soeur Adélaïde de l'ordre de Nevers
née à la Veyrie
- soeur Marthe de l'ordre de Nevers, née au
- soeur Augustine de l'ordre de Nevers, née à la supérieure à Figeac
- soeur Emilienne de l'ordre de Nevers, née à la
- soeur Thérèse de l'ordre de Nevers, née à la supérieure à Clamecy
- novice de l'ordre de Nevers, née et décédée à la Serre
 - soeur des Anges, de l'ordre de St-Joseph de la Providence à Limoges, née au Chastanet de Collonges
 - soeur Saint-Michel, de l'ordre de St-Joseph de la Providence à Limoges, née au Chastanet de Collonges
 - Soeur Saint-André de l'ordre de St-Joseph de la Providence à Limoges, née au Chastanet de Collonges
 - Novice de l'ordre de St-Joseph de la Providence à Limoges, née au Chastanet
 - soeur Cécile de l'ordre de St-Joseph de la née à Collonges
- soeur Marie-Christine de l'ordre de la Visitation à Limoges, née à Collonges
- soeur Agathe de l'ordre de la Visitation à née au Mas de Collonges, décédée à Périgueux
- soeur Saint-Bernard ursuline à Brive, née à la
- soeur Philomène de l'ordre de la Providence de Portieux, née à Collonges
- soeur Odile de l'ordre de la Providence de Portieux
- soeur Euphrosine de l'ordre de la Providence de Portieux, née à Collonges
- soeur Constance de l'ordre de la Providence de Portieux, née à la Reyjade de Collonges
- soeur Odile de l'ordre de la Providence de Née au Marchadial de Collonges
- soeur Constance de l'ordre de la Providence de

- Poignet Françoise
Portieux, née au Marchadial de Collonges
- soeur Alexis de l'ordre de la Providence de Portieux, née à Collonges
- Lafon Marie
- soeur Colombe de l'ordre de la Providence de Portieux, née à Collonges

Clergé paroissial de collonges

N.B. Les archives de l'église et la tradition orale transmettent bien les noms de plusieurs curés et vicaires antérieurs à la Révolution de 1793 ; mais elles n'apprennent pas grand chose d'intéressant sur leur compte : aussi ne seront mentionnés ici que les membres du clergé paroissial venus postérieurement.

Laroque vicaire et curé

Mr Laroque Jean-François, natif de Brive, fut placé vicaire à Collonges en 1786. Dès l'année suivante, c'est à dire en 1787, Mr Albiac de Beurival, enfant et curé de Collonges, lui résigna sa cure par suite de diverses difficultés qui le tenaient éloigné de sa paroisse. Mr Laroque était un excellent pasteur dont la mémoire est encore en vénération après plus de quarante ans ; mais la Révolution de 1793 lui fit subir les rigueurs, comme à tous les bons prêtres, et le força pendant longtemps à ne remplir ses devoirs de pasteur que secrètement jusqu'au rétablissement du culte, il se cachait à Brive dans sa famille, ce qui ne l'empêchait pas de venir fréquemment à Collonges rendre ses services aux ouailles restés fidèles, malgré les oppositions incroyables et bien coupables.

La liberté étant rendue à l'église, oh ! alors Mr Laroque s'appliqua vigoureusement à relever les ruines dont les âmes et le temple avaient été victimes : il restaura de son mieux l'église paroissiale et racheta la chapelle des Pénitents ; en 1808, il fit donner à sa paroisse par messieurs Delille, Labiche et Delair, prêtres distingués du diocèse de Limoges une mission qui produisit les plus grands fruits ; enfin dans le mois de juin 1809, après s'être épuisé à perfectionner ses enfants spirituels, il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie.

Ses obsèques présidées par Mr de Cosnac, vicaire général du diocèse et plus tard évêque de Meaux et archevêque de Sens, et décorées par un très nombreux clergé et par une affluence immense du peuple, virent couler des larmes abondantes. On l'enterra dans le sanctuaire de l'église paroissiale. Il a été un an vicaire et vingt-deux ans curé de Collonges.

Mr Laroque était un homme de talent, plein de zèle et de fermeté, que la modestie seule empêcha d'occuper des postes plus élevées que Collonges. Encore une fois, après plus de quarante ans, son nom est encore proverbial ici et dans nos environs.

Duchassaing, curé

Ce fut en septembre 1809, que Mr Antoine Duchassaing-Lacarrière, natif de Servièrre et ancien vicaire de la paroisse Saint-Pierre de Tulle, vint prendre possession de la cure de Collonges. A l'exemple de son prédécesseur, ce digne prêtre continua pendant neuf ans à restaurer les âmes et l'église, et son nom vénéré vit toujours dans l'admiration et la reconnaissance de nos contrées, qu'il couvrit de bienfaits comme prêtre et comme médecin.

En 1818, à la suite de la réaction dite des Cents Jours, quelques irrévérences le firent consentir à occuper la cure de Bort, où il continua le cours de ses bienfaits un an

environ. Puis il fut curé de Brive plusieurs années, toujours le bienfaiteur de ses frères, et y fonda le petit séminaire. Ensuite il devint vicaire général de Tulle. Enfin il est décédé chanoine titulaire et vicaire général honoraire en mars 1852. Tulle possède ses restes mortels.

Brun, curé

En octobre 1818, Mr Brun Jean, enfant de Bort, jeune prêtre sans expérience, mais spirituel et ardent, fut installé curé de Collonges. Sa carrière pastorale, qui dura près de cinq ans, fut marquée au coin du zèle, comme celle de ses prédécesseurs ; mais les orages malheureux, où les adversaires essayèrent beaucoup de déboires en lui causant quelques embarras, paralysèrent un peu son ministère. Il partit en août 1823 pour occuper la place de principal du collège de Tulle, et fut fait chanoine honoraire vers le même temps. Après deux ans de principalat, il fit à Fontainebleau l'éducation des enfants d'une famille distinguée, et rentra dans sa famille où un repos fâcheux l'attendait. C'est à Flaumond, près de Meyssac qu'il végéta plusieurs années. Enfin il est décédé curé de Saint-Ybard, canton d'Uzerche, le 21 septembre 1839. La vie de ce prêtre continuellement agitée, a été diversement interprétée. Il reste vrai que jusqu'à sa mort, il a conservé des amis respectables...

Siriaix, curé

Prêtre pieux et zélé s'il en fut jamais, Mr Jean Siriaix ne resta que deux ans à Collonges où il arriva en septembre 1823 et d'où il partit en septembre 1825, avec la réputation bien méritée d'un pasteur remarquable par sa modestie et sa modération. Il était né à Rilhac-Xaintrie et avait été vicaire à Lubersac, missionnaire diocésain, et curé de Chamberet. Au sortir de Collonges on le fit chanoine honoraire et supérieur du grand séminaire de Tulle. De là, il fut placé curé de Lubersac. Enfin il est décédé dans sa famille en 1852, étant curé de Neuvic.

Lafon, curé

Né dans la paroisse de la Chapelle aux Saints et ancien vicaire de Treignac, Mr Antoine Lafon fut installé curé de Collonges en octobre 1825. Pendant plus de vingt et un ans qu'il y est resté, en sus de son ministère ordinaire, il a jalonné son passage par diverses oeuvres remarquables, que nous croyons devoir mentionner sommairement pour lui rendre justice et pour l'édification de ses successeurs : ainsi pendant l'hiver de 1829 à 1830, il procura à sa paroisse une retraite de quinze jours qui produisit de grands fruits et qui fut donnée par Messieurs Lahaie, Féron et Rebour, missionnaires de France ; ainsi, en mars 1849, il fit donner encore une mission d'un mois, qui ne fut pas moins féconde et à laquelle furent appelés Messieurs Murat et Grifoulière, missionnaires du Cantal ;

Mr Lafon fit aussi en 1834 rétablir le vicariat de Collonges qui avait été transféré à Saint-Hilaire-Peyroux, parce que plusieurs prêtres de Collonges faisaient les fonctions de vicaire ; Mr Lafon établit encore à Collonges, en octobre 1839, des soeurs de la Providence pour l'éducation des filles et le soulagement des pauvres, et il a eu d'autant plus de mérite dans cette fondation que la commune lui est venue fort peu en aide.

C'est également sous Mr Lafon et par ses soins que le clocher de l'église a eu sa toiture renouvelée, que la partie nord de ladite église a été couverte en ardoises, qu'une partie des murs a été restaurée, que les fenêtres du sanctuaire de la chapelle de Notre-Dame et de la sacristie ont été agrandies, que la chapelle dite de l'archiconfrérie a été appropriée à cette destination et son autel fait tout neuf, que les estampes du chemin de la Croix et plusieurs autres articles importants ont été acquis à l'église, et que le lieu

saint a obtenu plus d'une autre décoration.

Enfin c'est sous Mr Lafon que Collonges, privé de presbytère depuis que la Révolution avait aliéné le Prieuré, en a obtenu un avec la générosité de Mr Henri-Louis de Maussac, ancien chanoine de Beauvais et vicaire général de Versailles, qui d'abord logea le pasteur dans une partie du château de Maussac, et qui a fini par le fixer à la Veyrie en décembre 1828, moyennant un service annuel à perpétuité pour lui et ses plus proches parents.

Vigier, vicaire

N.B. Ainsi que cela a été dit ci-contre, le vicariat de Collonges avait été transféré à Saint-Hilaire- Peyroux, parce que les prêtres de l'endroit assistaient le pasteur dans ses fonctions ; mais, en 1834, ce titre revint au point de départ, et la série des vicaires recommença. Mr Jean-Baptiste Vigier, de la paroisse de Rilhac-Xaintrie, arriva à Collonges en août 1834. Ce prêtre, aux moeurs douces, faisait du bien ; mais, au bout de deux ans, il fut envoyé à Curemonte en qualité de vicaire régent, d'où il partit, quelques temps après, pour la cure de Sexcles , canton de Mercoeur.

Selves, vicaire

Mr Selves Pierre, de la paroisse d'Auriac en Xaintrie, succéda à Mr Vigier, en octobre 1836, et on l'envoya vicaire d'Allasac en août 1840.

Entraygues, vicaire

Mr Entraygues François de la paroisse de Chirac, canton de Neuvic, arrivé immédiatement après le départ de son prédécesseur, occupa le vicariat de Collonges moins de deux ans, et il fut placé successivement vicaire de Meyssac, de Meymac, d'Ussel et enfin curé de Saint-Bonnet-Port-Dieu. Ce prêtre, trop concentré, avait plus de mérite qu'il n'en montrait.

Chaudière, vicaire

Mr Chaudière Cyrille-Auguste de la paroisse de Darrazac, canton de Servièrre, avait appartenu à la société de Picpus, et s'était exercé dans les missions à l'étranger, avant de venir à Collonges. Il y arriva en avril 1842 et fit du bien à la paroisse par son zèle ; mais bientôt on le plaça au séminaire de Brive, d'où il revint pour quelques mois, et fut enfin nommé curé de Montgibaud en 1849.

Bongues , vicaire

Mr Bongues François, de la paroisse de Courteix, canton d'Eygurande, sortait du séminaire de Brive lorsqu'il vint à Collonges en mars 1843, au moment où s'ouvrait la mission qui eut lieu cette année- là. Zélé, intelligent, actif, Mr Bongues fit du bien à Collonges. En décembre 1845, on le transféra à Argentat, d'où il a été nommé curé de Saint-Sornin, canton de Lubersac.

Darliguie, vicaire

Mr Darliguie Joseph de Lom, paroisse de Noaillac, ancien vicaire de Meymac et de Juillac, prit possession du vicariat de Collonges en décembre 1845. Il y est encore en 1847.

1847

Installation de Mr barot, curé de collonges

Le 1er janvier 1847, le bureau des marguiliers de l'église paroissiale de Collonges, en exercice pour le moment, convoqué extraordinairement par son président, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances. Etaient présents Messieurs Chèze, président, Ponchet, secrétaire, Naves, trésorier.

Immédiatement s'est présenté Mr Barot François, né à Nardit, paroisse de Meyssac le 3 janvier 1804, ci-devant curé de Saillac, lequel a dit que, nommé par Mgr l'évêque de Tulle curé desservant de la paroisse de Collonges, il venait en prendre possession, qu'il y fixait désormais sa résidence, et qu'il était prêt à remplir ses fonctions pastorales. En même temps ledit abbé Barot a exhibé sa nomination, datée du 5 septembre du précédent et signée par Mr Duroux, vicaire général du diocèse.

Le bureau ayant reconnu authentique cette nomination, et que dès lors Mr Barot est légitime pasteur de Collonges, a dressé le présent procès-verbal d'installation et de prise de possession, dont il sera transmis une expédition à Mgr l'évêque du diocèse et une autre à Mr le préfet du département.

Fait et daté en séance le 1er janvier 1847 ; et ont signé le nouveau pasteur et les membres du bureau.

Barot, prêtre

N.B. Quoique Mr Barot ait pris possession à la date ci-dessus relatée, il n'est pourtant entré réellement en fonctions que le 10 du même mois, jour de la solennité de l'Epiphanie.

Etat de l'église de collonges à l'arrivée de mr barot

N.B. En exécution de l'article 55 du décret du 30 décembre 1809, le nouveau curé a dressé l'état ci-après détaillé de son église, sous les yeux de Mr Chèze, président du bureau des marguiliers, et tous les deux l'ont ensuite signé.

Etat général de l'église

La couverture et le grand clocher nouvellement réparés, mais la grande tour menaçant ruine et la petite ayant besoin d'être ardoisée de nouveau. Les murs crépis et propres à l'intérieur, et les fenêtres fermant assez, mais les portes et le pavé dégradés et réclamant de grandes réparations. Les voûtes solides encore, mais endommagées en une foule d'endroits. Les chapelles en assez bon état, moins celle du sépulcre et l'ancienne de Saint-Jean qui sont entièrement dépouillées et ne servent plus au culte. La sacristie aussi bien que convenable.

Son mobilier

Autels

- 1° - Le grand autel, où réside le saint-sacrement, bâti en pierre, mais revêtu de bois, avec quelques vieilles dorures ; flanqué de deux colonnes torses ; décoré d'un buste du

père éternel, d'un christ avec la vierge et Saint- Jean au pied de la croix, de quelques figures d'anges, des statues de Saint-Martin, patron du diocèse, et de Saint- François de Sales, patron de la confrérie des pénitents ; enfin muni d'un modeste tabernacle et de six chandeliers en bois doré.

- 2° - L'autel de la Sainte Vierge, dit de l'archiconfrérie, neuf, avec quelques dorures, surmonté d'un tableau de l'Immaculée Conception garni de quatre chandeliers et d'un christ argentés, ainsi que de cartons à cadres dorés
- 3° - Celui de Notre Dame des Douleurs, antique et précieux, avec sa statue dorée, mais sans autre accessoire que quatre petits chandeliers en potin et de mauvais cartons.
- 4° - L'autel de Saint-Pierre, patron de la paroisse, tout en bois, et surmonté d'un mauvais tableau qui le représente, sans autre richesse ni décoration.
- 5° - Celui de Saint-Nicolas, en bois peint
- 6° - Enfin celui de Saint-Bruno, comme les deux précédents, mais avec un beau tableau de saint.

Vases sacrés

- 1° - Deux beaux calices, en argent et avec leurs coupes dorées en dedans et en dehors
 - 2° - Deux custodes, en argent mais trop petites
 - 3° - Un petit ciboire pour les malades, en argent
 - 4° - Un ostensor de moyenne grandeur, en argent
 - 5° - Une boîte pour l'extrême-onction, en argent

Ornements

- 1° - Quatre chasubles blanches, avec leurs accessoires, plus ou moins précieuses, mais décentes
- 2° - Deux autres chasubles rouges, dont une bien, mais l'autre presque sans valeur
- 3° - Deux autres chasubles violettes, comme les deux précédentes
- 4° - Deux autres chasubles noires, comme les précédentes
- 5° - Trois chappes, dont deux en couleur et l'autre noire, assez bonnes
- 6° - Quatre étoles pastorales des diverses couleurs, dont une seule de quelque valeur
- 7° - Une garniture de dais, en florence, usée
- 8° - Deux porte-Dieu, sans valeur aucune
- 9° - Un écran pour voiler le Saint-Sacrement, en soie, mais sans prix
- 10° - Un drap mortuaire en laine, bon.

Linge

- 1° - Huit aubes, dont la moitié belles et bonnes, et les autres presque hors de service
- 2° - Deux surplis à manches, assez bons
- 3° - Quatre surplis, sans manches et sans valeur
- 4° - Huit corporaux, bons
- 5° - Environ deux douzaines de purificatoires, de nulle valeur
- 6° - Environ une quinzaine d'amicts¹¹ 1 Amict : rectangle de toile fine muni de deux cordons que le prêtre doit passer autour du cou avant de revêtir son aube.#, usés presque tous
- 7° - Autant à peu près de manuterges, également usés
- 8° - Une ceinture et quatre cordons, ordinaires

Livres liturgiques

- 1° - Cinq missels, dont un de Bonnet de Limoges, un de Paris, un de Cahors, un de Beauvais
- 2° - Quatre vespéraux de Limoges, hors de service
- 3° - Quatre graduels de Limoges, également usés
- 4° - Deux processionnaires de Limoges, dans le même état
- 5° - Un rituel de Limoges, encore bon
- 6° - Deux exemplaires de l'office des morts, à l'usage de Paris, bons.

Images sacrées

- 1° - Une croix de mission, inaugurée en 1843, et placée dans le flanc méridional de l'église
- 2° - Un autre christ moins grand, placé à la sacristie
- 3° - Une croix de procession argentée
- 4° - Un grand tableau représentant le crucifiement, sur la porte qui sépare l'église de l'ancienne chapelle de Saint-Jean
- 5° - Un autre tableau, plus petit, représentant le christ, appendu en face la chaire
- 6° - Les quatorze stations du chemin de la croix, dans des cadres dorés
- 7° - Encore un tableau représentant la descente de la croix, placé à la sacristie
- 8° - Un enfant Jésus, en cire
- 9° - Deux statues dorées, l'une de Saint-Martin, l'autre de Saint-François de Sales, aux côtés du maître autel
- 10° - Deux autres statues, l'une de Saint-Martial, l'autre de Saint-Pierre, reléguées dans l'ancienne chapelle de Saint-Jean
- 11° - Deux tableaux, l'un de Saint-Jean-Baptiste, l'autre de Saint-antoine, placés au grand autel
- 12° - Deux autres tableaux, l'un de Saint-Vincent, l'autre de Sainte-Thérèse fixés à la chapelle de Notre-Dame des Douleurs
- 13° - Une bannière double représentant d'un côté le Saint-Sacrement, de l'autre l'Assomption de la Sainte- Vierge
- 14° - Une autre bannière double, avec Saint-pierre d'un côté et le baptême de Jésus de l'autre

Objets divers

- 1° - Une exposition, en bois doré, pour le Saint-Sacrement
- 2° - Deux encensoirs, en cuivre argenté, avec leurs navettes
- 3° - Une lanterne pour accompagner le Saint-Sacrement
- 4° - Quatre burette, deux en cuivre argenté et deux en cristal avec leurs plateaux
- 5° - Quatre vases, en porcelaine dorée, pour le grand autel
- 6° - Quatre autre vases plus communs, également en porcelaine
- 7° - Quatre chandeliers, en bois noir, pour les cérémonies funèbres
- 8° - Un chevalet pour la même fin
- 9° - Deux pupitres à l'usage des chantres, très communs
- 10° - Deux autres pupitres ou ou coussins pour le missel
- 11° - Des cartons d'autel, les uns dans des cadres dorés, les autres ordinaires
- 12° - Une lampe en cuivre argenté, devant le Saint-Sacrement
- 13° - Une armoire, deux cabinets et deux malles, à la sacristie
- 14° - Une chaire à prêcher, modeste mais solide
- 15° - Deux confessionnaux, l'un presque neuf, l'autre presque démoli
- 16° - Deux sièges en bois, pour le clergé, et environ deux-cent chaises pour les fidèles

Dressé et signé le présent état par nous Barot curé de Collonges

N.B. Ont été oubliés dans l'état qui précède : un vieux dais, une table avec tiroir, un bac à huile, un fauteuil en bois, le tout placé dans la sacristie.

Visite épiscopale

Le douze juin de cette année, Mgr Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Berteaud, évêque de Tulle, en cours de visite pastorale, est arrivé de Meyssac à Collonges ; à l'entrée du chef-lieu il a béni une bannière représentant Saint-Pierre patron de la paroisse, achetée par les personnes qui allaient recevoir le sacrement de la confirmation ; après une réception brillante et empressée, il a célébré la Sainte-Messe, à laquelle un grand nombre de paroissiens ont eu le bonheur de communier ; enfin il a administré la confirmation aux paroisses de Noailhac, de Ligneyrac, de Saillac, ainsi qu'à cent-vingt-huit personnes de celle de Collonges, dont les noms sont tracés dans un autre registre. Sa grandeur avait à sa suite Mr l'abbé Flamary, chanoine de la cathédrale, et l'abbé Térisset, son aumonier, chanoine honoraire. Le même jour elle est partie pour Noailhac et elle est allé coucher à Turenne.

Première communion

Le même jour que dessus, c'est à dire le douze juin, à la messe de Mgr l'évêque de Tulle et de sa main, ont eu le bonheur de faire leur première communion sixante-cinq personnes de la paroisse de Collonges, dont les noms restent tracés dans un registre à cette fin.

jubilé

Le 20 novembre 1846, à l'occasion de son avènement au trône pontifical ; S.S. le Pape Pie IX avait accordé un jubilé universel.

C'est le 29 octobre de cette année 1847 que Mgr Berteaud, évêque de tulle, l'a publié dans son diocèse

Il est dit dans son mandement que le jubilé aura lieu à partir du 7 novembre jusqu'au 9 janvier suivant, jour de la solennité de l'Epiphanie, qu'il durera trois semaines pour chaque paroisse, et que les pasteurs prendront dans cet espace de temps celles qu'ils jugeront le mieux convenir.

A Collonges, le jubilé s'est ouvert le second dimanche de l'Avent et il s'est terminé avec l'Octave de Noël. Mr Moncourrier, curé de Ligneyrac, a prêché deux fois par semaine et le clergé paroissial tous les autres jours. Ce jubilé, grâce à Dieu ! a produit les plus grands fruits ; l'immense majorité des paroissiens en a profité.

ECRITS émanés de l'évêché

- 1° - Le mandement épiscopal pour le carême de 1847, ne renfermant que le dispositif ordinaire
- 2° - Une belle lettre pastorale du préfet, pour convier le clergé à la retraite pastorale annuelle
- 3° - Une circulaire concernant l'établissement d'une maison de missionnaires à Tulle

Acquisitions et réparations extraordinaires

Dépenses :

- 1° - Une bannière représentant la Vierge Immaculée a été donnée par un anonyme
- 2° - Une autre bannière représentant Saint-Pierre, patron de la paroisse, a été achetée à l'occasion de la première communion et de la confirmation, et joint à la première, pour les processions ordinaires de la paroisse, 50 f
- 3° - Il a été fait pour les enfants du catéchisme dix bancs, 30f
- 4° - La fenêtre qui éclaire la tribune a été boisée de neuf, 20f

Total 100f

Recettes :

- Pour couvrir ces dépenses, la fabrique a fourni 50f
- Les enfants, dont les noms restent sur un autre registre, ont donné 35f 45c

Total 85f 45c

Déficit :

- D'où il résulte pour 1847, un déficit de 15f 45c

1848

Première communion

Le 19 février ont eu le bonheur de faire leur première communion vingt-quatre enfants ou filles, dont les noms se trouvent écrits dans le registre destiné à cette fin.

ECRITS éMANÉS DE L'ÉVÊCHÉ

- 1° - Le mandement ordinaire pour le carême de 1848, daté du 27 février de la même année
- 2° - Des observations sur la liberté de l'enseignement, pour être présentées au Roi, en son conseil
- 3° - Diverses circulaires à l'occasion du changement de gouvernement, des élections, des bénédictions de drapeaux, des prières pour la Patrie, des renseignements demandés pour les traitements ecclésiastiques, des pétitions à signer pour le choix des instituteurs, de la promulgation de la Constitution française, de la retraite ecclésiastique, des quêtes pour les séminaires, etc...

Acquisitions et réparations extraordinaires

Dépenses :

- 1° - Une croix de procession, avec son bâton argenté, a été achetée à l'occasion du jubilé dernier ; elle coûte, avec quelques accessoires, soixante trois francs
63f
- 2° - Quatre surplis sans manches ont coûté trente six francs
36f
- 3° - Deux tables pour déposer les morts et deux bancs pour recevoir les chandeliers aux cérémonies funèbres, ainsi que leur toilette et un deuil pour l'autel 32f
- 4° - Un confessionnal neuf pour la sacristie a été payé avec les accessoires
15f
- 5° - Deux chassis aux couleurs voulues par la liturgie pour le grand autel
40f
- 6° - Un triangle pour les offices du Jeudi Saint, a été payé
5f
- 7° - La couverture de la petite tour du midi et une partie de celle de l'église
150f
- 8° - L'intérieur de la chapelle de Notre-Dame blanchie et ses nervures marbrées 60f
- 9° - Un coeur et un monogramme dorés à l'autel de la Vierge
6f
- 10° - Le confessionnal qui sert au curé, refait presque à neuf, et ses accessoires
30f
- 11° - Le tabernacle du maître autel restauré et doublé de soie, les marches dudit autel modifiées, la table de communion réparée et augmentée, le pavé du sanctuaire réparé, aussi bien que les sièges et les bancs qui y sont placés 498f
- 12° - Enfin diverses réparations aux bannières, à la sacristie, au presbytère
50f

Total 596f

Recettes :

- Pour couvrir les dépenses, la fabrique a fourni
398f 90c
- Ont donné à l'occasion du dernier jubilé diverses personnes mentionnées ailleurs
126f 15c

Déficit :

- D'où il résulte un déficit qui, réuni au précédent, s'élève à
85f 85c

1849

Première communion

Le 15 août de cette année, beau jour de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, vingt-cinq garçons ou filles de la paroisse de Collonges, et trois des paroisses voisines, dont les noms se trouvent dans le registre servant à cette fin, ont eu le bonheur de faire leur première communion dans l'église paroissiale de Collonges.

ECRITS VENUS DE L'ÉVÊCHÉ

1° - Le mandement habituel pour le carême de 1849, daté du 8 février, ne renfermant rien d'extraordinaire,

2° - Une lettre pastorale prescrivant de recueillir des offrandes pour S.S. le Souverain Pontif Pie IX, forcé par la révolution romaine de fuir sa demeure, et privé des moyens temporels de pourvoir à ses besoins

3° - Une liste des paroisses qui ont acquiescé à l'invitation ci-dessus (Collonges est celle du canton qui a le plus donné).

4° - Des dispositions réglementaires sur la répartition du produit des quêtes pour les séminaires.

5° - Plusieurs circulaires relatives à la retraite pastorale, aux prières demandées par le gouvernement, etc...

ACQUISITIONS et réparations extraordinaires

Dépenses :

100f - 1° - Ont été acquis six gands chandeliers en cuivre vernis, avec leur Christ

10f - 2° - Deux bras d'exposition en cuivre verni

45f - 3° - Un petit lustre en cristal pour la chapelle de la Vierge

16f - 4° - Quatorze souches en fer blanc et à ressorts, pour les divers autels

6f - 5° - Un porte-Dieu en soie brochée

30f - 6° - La toiture de l'église réparée en plusieurs endroits

50f - 7° - La vieille commode de la sacristie, garnie de tiroirs et de coulisses et le banc de l'oeuvre transformé en une armoire à plusieurs compartiments pour les vases sacrés

36f - 8° - A l'écurie dépendante du presbytère, une partie du toit relevée, la travée rétablie, la crèche refaite, le pavé renouvelé, etc.

Total 295f

Recettes :

276f - Pour couvrir ces dépenses, la fabrique a fourni

61f - Les confréries ont donné spécialement pour le lustre et le porte-Dieu

Déficit :

- D'où il résulte un déficit qui, réuni au précédent s'élève à
41f 85c

1850

Première communion

Le 23 mai de cette année, ont eu le bonheur de faire leur première communion dans l'église de Collonges trente- huit garçons ou filles de la paroisse, enregistrés avec ceux qui les ont précédés. Mr Roux, curé de Meyssac, a fait les instructions de ce jour qui a été solennel pour la paroisse.

Visite épiscopale

Le 25 mai de la même année, Mgr Berteaud, évêque de Tulle, en tournée épiscopale, est venu de Turenne à Collonges. Reçu aussi solennellement que possible, il a visité l'église et la chapelle des Pénitents, qui venaient d'être réparées l'une et l'autre ; ensuite il a célébré la Sainte Messe , communié une foule nombreuse, et donné la confirmation à quatre-vingt-seize personnes de la paroisse ainsi qu'aux enfants de Noaillac et de Saillac. Dans l'après midi, à la suite d'une instruction adressée surtout aux mères de famille, il a béni tous les petits enfants de la paroisse réunis, et il est parti pour Meyssac. Sa grandeur était accompagnées de Mr l'abbé Flamary, chanoine de la cathédrale, et de Mr l'abbé Térisset, son aumônier, chanoine honoraire. Collonges pourra se souvenir de cette visite pastorale, assez accidentée.

Indulgences particulières

L'ancienne chapelle de St-Jean ayant été changée en calvaire, Mgr l'évêque a daigné en faire la bénédiction et y attacher quarante jours d'indulgence, à perpétuité, en faveur des fidèles qui rempliront les conditions ordinaires. Ceci a eu lieu à la date ci-dessus, c'est-à-dire le 25 mai 1850, et sa grandeur a ordonné de la constater dans le registre paroissial.

N.B. : Le christ du calvaire, qui avait été béni par le même évêque lors de la mission de 1843, a très probablement conservé les indulgences de la mission qui sont de cent jours ; de plus, il a dû en être appliqué dans le temps à la statue et à l'autel de Notre-Dame de la Compassion, autrefois si révérees à Tulle ; enfin le Saint-Sépulcre, déjà érigé dans l'église de Collonges, et la destination pour calvaire, donnée nouvellement à cette chapelle, ne permettent-ils pas de présumer d'autres indulgences et faveurs spirituelles ?

Autres premières communion et confirmation

Un certain nombre d'enfants n'ayant pas été jugés dignes de participer à la première communion et à la confirmation, aux époques ci-dessus, on les a ajournés à celles ci-après : le 22 août 1850, cinq sont allés recevoir la confirmation dans l'église de Brive, et ils ont été enregistrés ; le 8 septembre de la même année, neuf ont fait leur première communion et sont aussi enregistrés.

Ecrits de l'évêché

1° - Le mandement ordinaire pour le carême de 1850, daté du 2 février, sans rien de particulier,

2° - Une lettre pastorale, à l'occasion du concile de Clermont, datée du 1er octobre et demandant des prières,

3° - Quelques circulaires relatives à la retraite ecclésiastique et aux prières demandées par le gouvernement, etc.

Acquisitions et réparations

Dépenses :

Acquisitions :

- 1° - Un grand lustre, pour le sanctuaire, avec ses accessoires
175f

- 2° - Une petite lampe en cuivre argenté, pour servir de veilleuse au St-Sacrement 27f

- 3° - 6 chandeliers jaunes, de moyenne grandeur, avec des bobèches, une lanterne 82f

- 4° - Deux chasubles, l'une rouge, et l'autre noire, avec leurs accessoires
80f

- 5° - Douze amicts, douze purificateurs, une nappe d'autel
36f

Réparations :

- 1° - Deux custodes dorées en dedans, les deux calices et l'ostensoir galvanisés, ainsi que l'ornement noir de la troisième classe réparé ont coûté 35f

- 2° - La grande porte de l'église restaurée et peinte, et la petite doublée et peinte, la voûte et le pavé réparés en une foule d'endroits. Tout l'intérieur blanchi, azuré ou marbré.

L'autel de Saint-Nicolas refait et peint, ainsi que sa statue ; celui de Saint-Jean-Baptiste également réparé et peint et flanqué d'une seconde armoire. L'ancienne chapelle de Saint-Jean dont l'enceinte ne présentait que les murs nus, changée en calvaire et restaurée entièrement, c'est-à-dire le pavé renouvelé, les murailles et la voûte crépis et peints, la croisée du fond refaite à neuf, la séparation d'avec la sacristie transportée et percée d'une croisée dormante et de la porte d'entrée, l'autel entièrement neuf et enrichi d'un tabernacle doré, deux armoires établies au côté de l'autel, les statues du Christ en croix et au tombeau, celles de la vierge, de St-Pierre et de St-Martial peintes de nouveau et agencées dans cette chapelle. Au sanctuaire, deux colonnes avec leurs accessoires ajoutées aux anciennes qui décoraient déjà le maître-autel, deux nouvelles armoires pratiquées aux côtés de cet autel, la boiserie du même autel réparée et augmentée, et le tout peint de nouveau.

Enfin au presbytère, la terrasse et la cour séparées par un mur, les lieux d'aisance refaits à neuf et placés plus décemment, les volets de deux croisées renouvelés, le caveau d'au dessous le salon clos, la montée du grenier achevée, etc, etc. Tous ces

ouvrages ensemble ont coûté 1380f 30c

Total 1815 f 35c

Recettes :

- Pour couvrir ces dépenses, la fabrique a fourni
534f
- Les confréries, dans le but particulier d'aider à payer la petite (...)11 Mot
illisible 25f
- Diverses personnes, dont la note est écrite dans le registre des dons 476f
40c

Total 1035f 40c

Déficit :

- D'où il résulte un déficit, qui ajouté au précédent, s'élève à 821f 80c

1851

Première communion et confirmation

Le 15 août de cette année, vingt-cinq garçons ou filles de cette paroisse et des paroisses voisines ont eu le bonheur de faire leur première communion ; ils sont inscrits dans le registre à cette fin.

Le 19 du même mois, sept des enfants ci-dessus mentionnés ont reçu le sacrement de la confirmation, dans l'église de Brive et des mains de Mgr l'évêque de Tulle ; ils sont enregistrés.

Ecrits de l'évêché

- 1° - Le mandement ordinaire pour le carême de 1851, daté du 20 février et ne concernant que le carême,
- 2° - Un autre mandement, daté du 17 novembre, relatif au jubilé accordé par notre Saint Père le pape Pie IX, mais qui n'aura lieu ici qu'en carême prochain
- 3° - Quelques circulaires dans le genre des précédentes, mais moins importantes.

Acquisitions et réparations

Dépenses :

- 1° - Une belle statue dorée, représentant Notre-Dame des Victoires, donnée par Mr François Boutang, du bas de Collonges, mais demeurant à la Providence de Limoges, à coûté de transport 22f
- 2° - Une lampe pour la chapelle de la Vierge, avec ses accessoires 25f
- 3° - Quatre aubes et autant de ceintures pour les enfants de chœur 28f
- 4° - Une garniture en tulle brodé pour le grand autel 16f
- 5° - Une étole pastorale, noire et brochée, avec l'étoffe pour en réparer une autre 20f

- 6° - Quarante chaises	48f
- 7° - Un beffroi, pour soutenir et faire jouer le grand lustre	24f
- 8° - Qutre jeux de lampes en fer	
20f	
- 9° - Les fonts baptismaux, modifiés et peints	15f
- 10° - Deux portes neuves à une des armoires de la sacristie	6f

Total 224f

Recettes :

- Pour couvrir toutes ces dépenses, la fabrique a fourni	192f
- Les confréries ont donné spécialement pour la lampe et la vierge	25f

Total 217f

Déficit :

D'où il résulte un déficit qui réuni au précédent s'élève à
828f 80c

Bénédictioin de la chapelle de la serre

Le 11 octobre de cette année, avec la permission écrite de Mgr l'évêque de Tulle, un oratoire, adjacent à la maison de Mr Ceyrac de la Serre, a été béni par Mr Barot, curé de Collonges, assisté de Mr Saule, chanoine honoraire et aumônier de l'hospice de Brive, et de messieurs Roux, curé et vicaire de Meyssac, et Mr Saule y a célébré la Sainte Messe, en vertu de la permission écrite aussi dudit seigneur évêque de tulle.

1852

Jubilé de 1851

Le 17 novembre 1851, Mgr Berteaud, évêque de Tulle, avait publié le jubilé accordé par notre Saint-Père le pape Pie IX, en 1850, mais ce jubilé n'a eu lieu qu'en 1852, par concession et du souverain pontif et de l'évêque diocésain. Il a commencé à Collonges le 14 mars, troisième dimanche du carême, et il s'est terminé le 12 avril, seconde fête de Paques. Mr Roux, curé de Meyssac, a prêché, pendant deux semaines deux fois par jour et avec succès, et le clergé paroissial tous les autres jours. Les confesseurs, Mr Queyssac, curé de Noailhac, Mr Roux, vicaire de Meyssac, et Mr le prédicateur, frère de ce dernier, ont fait preuve du zèle le plus charitable et provoqué la reconnaissance universelle. Enfin, grâce à Dieu ! Ce jubilé a été édifiant.

Première communion

Le 12 avril de cette année, jour de la clôture du jubilé, quarante garçons ou filles de cette paroisse et des paroisses voisines, ont eu le bonheur de faire leur première

communion et de gagner le jubilé. Mr Roux, curé de Meyssac, a édifié cette paroisse encore une fois par ses discours, simples et sublimes en même temps. Collonges devra conserver un bon souvenir de ces deux précieuses circonstances..

écrits de l'évêché

- 1° - Le mandement habituel pour le carême de 1852 , daté du 9 février et ne renfermant rien de plus,
- 2° - La lettre synodale des Pères du concile provincial de Clermont, datée du 2 juillet,
- 3° - Quelques circulaires.

Le registre s'interrompt brusquement au milieu d'une page au verso de laquelle se trouve juste une addition au crayon à papier : $56 + 68 = 124$. Cette dernière feuille avait pourtant été finement lignée et margée comme les précédentes.

Nous ne saurons pas pourquoi l'abbé Barot n'a pas continué sa chronique paroissiale. Celui-ci a encore officié seize ans à Collonges où il est décédé le 24 juin 1868 à l'âge de soixante-cinq ans..